

L'éco-quartier des bords de Marne

L'éco-quartier des bords de Marne

Un secteur de presque 3 hectares situé sur les bords de Marne, entre la résidence située au 51 quai de Marne et le boulodrome, est constituée d'une friche industrielle.

Cette friche industrielle a vocation depuis plus de trente ans à évoluer. Durant les années 1990 et 2000, plusieurs projets avaient commencé à être élaborés, sans qu'aucun ne dépasse le stade des intentions.

En 2023, le conseil municipal de Thorigny a délibéré en faveur de la définition d'un périmètre potentiel pour créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) visant à la transformation de la friche en nouvel éco-quartier.

Ce périmètre a fait l'objet d'une consultation publique lors de sa définition.

Les orientations du projet d'éco-quartier

La protection totale de la grande prairie en espace vert

La transition douce entre le nouveau quartier, la grande prairie, le boulodrome et les espaces verts le long du chemin de halage

Une liaison sous forme de passerelle pour relier le nouveau quartier au centre-ville

Une limite déjà inscrite au Plan local d'urbanisme de 350 logements (nombre conforme au rythme annuel moyen prévu pour 2030), soit environ 60/70 logements par an selon le rythme de réalisation du projet (à comparer aux 700 logements réalisés entre 2014 et 2020 ; aux 250 réalisés entre 2020 et 2026)

Un référentiel d'éco-quartier (qualité environnementale et énergétique) : un quartier adapté à une ville résiliente sur le climat et qui prend aussi en compte le risque inondations

Un éco-quartier résidentiel mais comprenant aussi un pôle de loisirs

Un éco-quartier harmonieux avec le bâti existant sur le quai de Marne et la rue de la Gare

L'état des démarches entreprises

- Délibération du Conseil Communautaire relative au lancement de la procédure de Zone d'Aménagement concertée : 6 mars 2023
- Délibération du Conseil Municipal relative au lancement de la procédure de Zone d'Aménagement concertée : 26 mars 2023
- Diffusion d'un article sur le lancement de la ZAC dans le bulletin municipal de mars/avril 2023
- Diffusion d'un article sur le site internet de la CAMG + réseaux sociaux : 1er avril 2023
- Mise en place d'une rubrique dédiée à la ZAC des Bords de Marne sur le site de la commune avec une adresse électronique spécifique : avril 2023
- Mise à disposition d'un dossier complété au fur et à mesure de l'avancement des études et d'un registre de concertation à la mairie et au siège de la CAMG : avril 2023
- Balade urbaine sensible avec un groupe d'habitants : 14 octobre 2023
- 2024-2025 : conduite des études nécessaires à la rédaction du dossier de création
- Mai - juillet 2025 : consultation citoyenne
- Septembre - octobre 2025 : exposition de restitution de la consultation citoyenne